

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES, 1970-1971

NOTES EXPLICATIVES DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Un message de Son Excellence le gouverneur général transmettant les prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971 est présenté par l'honorable C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) et lu par monsieur l'Orateur.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, en déposant les prévisions budgétaires dont il est question dans le message ci-dessus, je voudrais signaler que les prévisions budgétaires pour 1970-1971 s'élèvent à un total de \$12,910 millions, soit environ \$892 millions ou 7.4 p. 100 de plus que les \$12,018 millions du budget total des dépenses pour 1969-1970. Les dépenses statutaires, celles qui découlent d'engagements fermes prévus dans les lois actuelles, augmentent de 11.5 p. 100. D'autre part, le taux de croissance des dépenses au sujet desquelles le Parlement sera prié d'attribuer des fonds—catégorie à l'égard de laquelle le gouvernement a liberté d'action dans la répartition des ressources—a été contenu à 3.8 p. 100.

L'augmentation correspondante entre 1968-1969 et 1969-1970, que j'ai mentionnée quand j'ai déposé le budget des dépenses de 1969-1970 à la même époque de l'année dernière, était de \$1,032 millions ou de 9.5 p. 100. L'augmentation d'une année à l'autre a donc été réduite de \$140 millions, soit de plus de deux points de pourcentage.

On prévoit que le total des crédits supplémentaires pour 1969-1970 sera de \$160 millions, soit environ le même que le total des crédits supplémentaires (\$152 millions) pour 1968-1969. Ce chiffre est à rapprocher de celui de \$392 millions en 1967-1968 et même de montants plus élevés enregistrés les années précédentes. On réduira au minimum les crédits supplémentaires requis en 1970-1971 pour faire face à des besoins urgents et imprévus, conformément à la détermination du gouvernement de restreindre les dépenses en vue de lutter contre l'inflation.

Les dépenses statutaires, celles qui découlent d'engagements fermes prévus dans les lois actuelles, s'élèveront à \$6,323 millions ou 49 p. 100 du budget total des dépenses. Presque toute l'augmentation globale de ces dé-

penses (\$651 millions) se répartit sous les trois rubriques ci-après:

1. Dette publique		
Frais de service		\$195 millions
2. Paiements aux provinces		
Transfers fiscaux	156	"
Assurance-hospitalisation	95	"
Assurance soins médicaux	70	"
Enseignement postsecondaire	49	"
Régime d'assistance publique du Canada	38	"
3. Blé		
Frais fixes concernant les réserves provisoires de blé et paiements anticipés pour le grain des Prairies	44	"

On peut donc constater que de l'augmentation globale, \$651 millions, soit 73 p. 100, sont attribuables aux dépenses statutaires, et de ce montant, \$408 millions iront aux paiements accrus aux provinces.

• (2.20 p.m.)

Je tiens à mentionner que les gouvernements provinciaux ont été priés durant les dernières semaines de nous fournir les prévisions les plus à jour de leurs dépenses afférentes au Régime d'assistance publique du Canada, à la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, à l'assurance soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire. Leurs dernières prévisions sont compatibles avec les montants qui figurent dans le budget des dépenses déposé aujourd'hui.

Les dépenses au sujet desquelles le Parlement sera prié d'allouer des fonds, catégorie où le gouvernement a liberté d'action dans la répartition des ressources, s'élèvent à 6,587 millions, ou 51 p. 100 du budget des dépenses. Des ressources additionnelles s'élevant à 293 millions sont attribuées aux programmes suivants auxquels le gouvernement accorde une haute priorité:

Expansion économique régionale, augmentation de 75 millions de dollars, expansion du bilinguisme, augmentation de 52 millions, services postaux, augmentation de 36 millions, Affaires indiennes et esquimaudes, augmentation de 34 millions, Gendarmerie royale du Canada, y compris les services de police pour les provinces, augmentation de 26 millions, services aériens, augmentation de 22 millions, perfectionnement et utilisation de la main-d'œuvre, augmentation de 21 millions, assistance pour l'expansion internationale, augmentation de 15 millions, stimulants à l'industrie à l'égard des innovations et des perfectionnements technologiques, augmentation de 12 millions.